

## Ces idées faussement répandues autour du carême

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

**L'imam Ousman Boubeyi, de la mosquée Abdoulaye Mebiame de Sibang III, apporte ici des éclairages sur des opinions entretenues sur le jeûne musulman.**

"Ô vous qui avez cru ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à vos prédécesseurs. Peut-être serez-vous pieux ! (...) Le mois de ramadan où a été descendu le Coran comme bonne direction pour les humains et comme preuves évidentes de la bonne direction et du discernement parfait", peut-on lire dans la sourate "La vache" du saint Coran, entre les versets 183 à 185. C'est dire tous les bienfaits que renferme cette période sacrée

et les bénéfiques que pourraient récolter ceux qui en observent les prescriptions. Mais à côté de celles-ci, d'autres idées faussement répandues entourent le déroulement du jeûne et déroutent les non musulmans. Au nombre de ces fausses idées, l'interdiction d'accomplir certains actes quotidiens courants comme prendre son bain, utiliser un lait corporel hydratant ou encore faire la cuisine. Qu'en est-il en réalité ?

L'imam Ousman Boubeyi de la mosquée Abdoulaye Mebiame de Sibang III éclaire notre lanterne. Avaler sa salive, se brosser les dents avec du dentifrice, bien faire sa toilette, être derrière les fourneaux, se mettre des gouttes de collyre dans les yeux ou les oreilles en cas de maladie, embrasser son épouse,



Photo : D.R

Imam Ousman Boubeyi de la mosquée Abdoulaye Mebiame de Sibang III.

avoir des rapports sexuels avec celle-ci (uniquement de nuit) ou retarder le bain rituel après cela, avoir la

sortie du liquide prostatique en cas d'excitation, vomir involontairement, faire une petite prise de sang pour un examen médical, manger ou boire par omission n'entravent, selon l'imam, nullement le déroulement du carême. Si la prise de médicaments s'impose par la voie orale au cours de la journée, le jeûne mérite là d'être suspendu et remboursé plus tard. Tout comme c'est le cas avec les perfusions intraveineuses aux vertus nutritives.

Il est possible pour un musulman de recevoir un don de sang au cours de cette période de jeûne. Par contre, en donner entraîne automatiquement la rupture du jeûne, d'autant plus que le donneur aura besoin de s'alimenter pour regagner des forces. Par ailleurs, la cuisinière

peut tester la saveur du repas sans l'absorber pour autant. Les personnes souffrant de douleurs aiguës d'estomac, les ouvriers et tous ceux qui exercent des travaux extrêmement pénibles, sans aucune autre alternative, se voient étendre le verset coranique réservé aux vieillards et les personnes souffrant de maladies incurables, les dispensant de l'obligation de jeûner. Ils doivent, indique l'imam Boubeyi, nourrir un pauvre chaque jour durant la période de ramadan ou attendre la fin du carême pour offrir de la nourriture à 30. De leur côté, les footballeurs, voyageurs et les personnes atteintes de maladies curables sont appelés à rembourser les jours de jeûne non observés.